

Arrêté ARS n°2023-14-0384

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0108 du 4 août 2023 ;**
- **programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0108 du 4 août 2023 portant programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur en situation de handicap du département de l'Isère ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle au regard de l'évolution de l'offre médico-sociale sur le Département de l'Isère, notamment en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0108 du 4 août 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et sur le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère.

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 18/07/2024

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Par délégation
Le Directeur de l'Autonomie
Raphaël GLABI

Annexe (1/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	AFIPH	380792341	MAS GRAND OUEST	380801415
		ASS. PUPILLES ENS. PUB SUD RHONE ALPES	260006986	SESSAD PEP SRA REBON'DYS	380014795
				SVCE/DEFICIENTS VISUELS SAAAS	380006098
		ASSOCIATION MESSIDOR	690002290	ESAT MESSIDOR ISERE	380003988
				UNITE ESAT MESSIDOR	380016865
				UNITE ESAT MESSIDOR NORD ISERE	380804328
		FONDATION OVE	690793435	ITEP OVE DE VIENNE (DITEP)	380013458

Annexe (2/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	AFIPH	380792341	ESAT AFIPH ENTR AGGLO GRENOBLOISE	380000562
				ESAT AFIPH ENTR CENTRE ISERE - PAVIOT	380790113
				ESAT AFIPH ENTR CENTRE ISERE LA BUISSE	380016386
				ESAT AFIPH ENTR CENTRE ISERE VINAY	380790121
				ESAT AFIPH ENTR ISERE RHOD PONT EVEQUE	380791194
				ESAT AFIPH ENTR ISERE RHOD-MALISSOL	380790089
				ESAT AFIPH ENTR NORD ISERE ST CLAIR	380782201
				ESAT AFIPH ENTR NORD ISERE TOUR DU PIN	380804153
				ESAT AFIPH ENTR SUD ISERE GRES CH/DRAC	380790204
				ESAT AFIPH ENTR SUD ISERE GRES SUSVILL	380784389
				ESAT AFIPH ENTR SUD ISERE GRES VIZILLE	380791152
				ESAT AFIPH ENTR SUD-ISERE GRES LUMBIN	380003178
				ESAT AFIPH ENTRE ISERE RHOD ST MAURICE	380804161
				ESAT AFIPH ENTRE NORD-ISERE BOURGOIN J	380790139
		MAS LA CHARMINELLE ST-EGREVE	380801423		
		ASS. GESTION LA PROVIDENCE	260000617	SSEFS LA PROVIDENCE ANN. ISLES D'ABEAU	380800094
				SSEFS LA PROVIDENCE ANN. VIENNE	380804179
				SSEFS LA PROVIDENCE GRENOBLE	380000521
		OXANCE MUTUELLES DE FRANCE	690048111	IME LA PETITE BUTTE	380007179
				ITEP LE BOIS SERVAGNET (DITEP) OXANCE	380780551
				ITEP LE BOIS SERVAGNET VOREPPE	380020859
				MAS DE JOUR COTE PARC	380026443
				MAS LA CANOPEE	380022061
				MAS LE CHAMP ROND - SAINT ISMIER	380006049
				MAS LE PRE VERT OXANCE	380019935
		MAS LE VAL JEANNE ROSE	380011288		
		SAUVEGARDE ISERE	380792077	IME LE BARIOZ	380780957
				SESSAD DE L'AULP DU SEUIL	380002949

Annexe (3/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	AFIPH	380792341	IME CENTRE ISERE - SITE GINKGOBILOBA	380781005
				IME CENTRE ISERE - SITE LA GACHETIERE	380781021
				IME CENTRE ISERE - SITE LES NIVEOLES	380781013
				IME ISERE RHOD - SITE LES MAGNOLIAS	380781419
				IME ISERE RHODANIENNE - SITE LA BATIE	380781401
				IME NORD ISERE - SITE DOM. DE ST CLAIR	380780932
				IME NORD ISERE - SITE HAUTS DE ST ROCH	380780965
				SESSAD AFIPH - ANNEXE ISERE SUD	380003558
				SESSAD AFIPH ISERE RHOD PONT EVEQUE	380786459
				SESSAD AFIPH - SITE GRENOBLE	380009688
				SESSAD AFIPH ISERE NORD BOURGOIN	380027797
				SESSAD AFIPH ISERE RHOD VIENNE	380027805
				APAJH DE L'ISERE	380793315
		ESAT CPDS	380790212		
		ESAT ISATIS	380803940		
		SESSAD LES 7 COLLINES	380016287		
		UNITE CPDS CAFETERIA DE L'ODE	380017053		
		UNITE ISATIS CAFETARIA CARRE ROUGE	380017061		
		APF FRANCE HANDICAP	750719239	DIEM LE CHEVALON	380780791
				ESAT APF ECHIROLLES	380799668
				SESSAD APF VOIRON NORD - CENTRE ISERE	380016345
		ASSOCIATION ENTRAIDE UNION	750719312	SESSAD DE L'APF	380000505
				SESSAD DELPHIDYS	380007039
				SESSAD DELPHIDYS - ANNEXE BIEVRE LIERS	380019000
		FONDATION OVE	690793435	SESSAD DELPHIDYS -ANNEXE VILLEFONTAINE	380013888
				DITEP MARIUS BOULOGNE	380784256
				IME GEORGES BONNETON (DIME)	380780924
		MUTUALITE FRANCAISE ISERE SSAM	380793265	SESSAD LE TURQUET OVE	380017244
				SESSAD ARCHE DU TRIEVES	380002923
				SESSAD AVENIRS	380019984
				SESSAD SIPS	380006999

Annexe (4/6) relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	2 ^{ème} semestre	AFIPH	380792341	C.P.F. IME SUD-ISERE	380804526
				IME "VIOLETTES"- VILLARD DE LANS	380780700
				IME AGSI - SITE HENRI DAUDIGNON	380785303
				IME AGSI - SITE LE FREYNET	380786970
				IME AGSI - SITE LES 3 SAULES	380780916
				IME AGSI - SITE LES ÉCUREUILS	380780833
		APAJH DE L'ISERE	380793315	IME CLASSE EXTERNALISEE	380004119
				IME LA CLE DE SOL	380781690
				SESSAD APAJH38	380000513
		ASSOCIATION ENTRAIDE UNION	750719312	CMPP BERNARD ANDREY	380784959
		CODASE DE GRENOBLE	380792390	ITEP CHALET LANGEVIN (DITEP)	380781872
		ETAB PUBLIC NAT ANTOINE KOENIGSWARTER	910808781	PAOFIP GRENOBLE	380026997
		FONDATION OVE	690793435	ESAT OVE CHATTE	380791178
				IME DE TULLINS (DIME)	380780973
		MUTUALITE FRANCAISE ISERE SSAM	380793265	IME DE MEYRIEU-LES-ETANGS	380781427
				IME LE HAMEAU	380000554
				IME NINON VALLIN	380781708
				ITEP L'ARCHE DU TRIEVES	380002915
				ITEP VARCES CMFP	380780981
		UGECAM RHONE-ALPES	690029723	IME LES SOURCES	380781146
ITEP LA CHANTOURNE	380784314				
MAS LES SOURCES	380022194				

Annexe (5/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	A.R.I.S.T	380793257	ESAT DE L'ARIST	380010199
				SESSAD ARIST POISAT	380000869
		ASSOCIATION SAINTE AGNES	380793216	ESAT SAINT AGNES FONTANIL CORNILLON	380782219
				ESAT SAINT AGNES UNITE ST EGREVE	380016915
		CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	380804138	IME CAMILLE VEYRON	380780825
				SESSAD CAMILLE VEYRON	380804518
		ETB PUBLIC DEPARTEMENTAL ESTHI	380000455	ESAT ESTHI SAINT MARTIN D'HERES	380787739
				MAS LES NALETTES	380018739

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	2 ^{ème} semestre	APF FRANCE HANDICAP	750719239	SATVA DE L'APF A L'IEM LE CHEVALON	380005348
				SSIAD L'AGORA	380016246
		ASSOCIATION ENVOL ISERE AUTISME	380011999	SESSAD ORION GRENOBLE-GRÉSIVAUDAN	380017335
				SESSAD OUTREBLEU DE ROUSSILLON	380016931
		EPISEAH	380000380	ANNEXE DU SESSAD 3SVI LA BATIE	380018671
				IME LE HERON	380780817
				IMPRO LA BATIE A CLAIX	380784264
		FONDATION GEORGES BOISSEL	380794297	VILLA LE COCHET - ANNEXE IMP LE COCHET	380019281
				MAS SAINT CLAIR	380011718
		ITINOVA	690793195	ANNEXE DE L' ITEP DE MONTBERNIER	380017368
				ITEP MONTBERNIER (DITEP)	380014183
				SESSAD DITEP NORD ISERE	380005009

Annexe (6/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé pour le secteur des personnes en situation de handicap du département de l'Isère

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	2 ^{ème} semestre	AFG AUTISME	750022238	ANNEXE SESSAD LES GOELETTES	380017103
				MAS DU GUILLON - AFG AUTISME	380019745
				SESSAD DES GOELETTES	380007088
		ALPES INSERTION	380794214	ESAT ALPES INSERTION FONTAINE / CURIE	380782144
				ESAT ALPES INSERTION FONTAINE /TIMBAUD	380017079
				ESAT ALPES INSERTION FONTAINE/PASTEUR	380019943
		OXANCE MUTUELLES DE FRANCE	690048111	SSIAD VICTOR HUGO	380019497

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2028	1 ^{er} semestre	FONDATION SANTE ETUDIANTS DE FRANCE	750720575	ESAT LE METRONOME	380012518
				UEROS DU CRLC FSEF GRENOBLE	380013540